



**CODE DE CONDUITE DES
FOURNISSEURS CATERPILLAR**



UN MESSAGE DE PAM HEMINGER, VICE-PRÉSIDENT APPROVISIONNEMENT STRATÉGIQUE

Chez Caterpillar, notre code de conduite interne est la base de notre travail quotidien. Il définit nos Valeurs en action, nos valeurs fondamentales et notre comportement vis-à-vis de nos clients, de nos fournisseurs et les uns envers les autres. Bien que nous travaillions toujours en parfaite conformité aux lois et réglementations applicables, nous reconnaissons également que nous devons définir des objectifs clairs, au-delà de la législation, pour nous-mêmes et pour nos partenaires commerciaux.

En tant que fournisseur Caterpillar, vous êtes le prolongement de notre chaîne de valeur étendue et de notre engagement pour la qualité. Nous vous demandons de démontrer des valeurs fortes et de vous engager à vous conformer aux principes décrits dans ce document. En d'autres termes, nous attendons de nos partenaires qu'ils respectent toujours la législation et les pratiques commerciales saines que défend Caterpillar, et qu'ils mènent leurs activités dans le respect des droits de l'Homme.

Merci pour votre engagement envers Caterpillar et de prendre le temps de lire et de comprendre notre Code de bonne conduite des fournisseurs.

[Signature]

**Pam Heminger, Vice-Président
Approvisionnement stratégique de Caterpillar**



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les fournisseurs ne doivent pas s'engager dans des activités pouvant créer ou étant susceptibles de créer un conflit entre les intérêts personnels du Fournisseur et ceux de Caterpillar. Les employés Caterpillar n'acceptent pas les cadeaux, les avantages ou les divertissements qui ne sont pas raisonnables, proportionnels et liés dans une mesure raisonnable aux affaires, d'une valeur supérieure à celle que nous serions raisonnablement en mesure d'offrir en retour ou qui les obligent, ou semblent les obliger, à agir d'une façon illégale, contraire aux intérêts de Caterpillar ou aux pratiques déontologiques professionnelles de l'entreprise.

CONCURRENCE LOYALE

Nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent les lois antitrust et relatives à la concurrence dans tous leurs domaines d'activité. Dans les relations avec les fournisseurs, Caterpillar évite les accords qui limitent notre capacité à concurrencer d'autres entreprises.

DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

Nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent le droit commercial international en vigueur, notamment les règlements en matière d'importation et d'exportation, ainsi que les sanctions et la législation contre le boycottage. Nos fournisseurs doivent veiller à respecter ce droit commercial dans tous les pays où ils exercent leur activité.

PAIEMENTS ILLICITES

Les fournisseurs ne doivent pas chercher à influencer des tiers, que ce soit directement ou indirectement, en leur versant des commissions illicites ou des pots-de-vin, ou par toute autre pratique contraire à l'éthique ou susceptible de ternir la réputation d'honnêteté et d'intégrité bâtie par Caterpillar. Même l'apparence d'une telle conduite doit être évitée.